



---

## DÉCLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE SDMIS

---

### Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

La situation est grave. Le service d'incendie et de secours du Rhône et de la métropole de Lyon (SDMIS) traverse une crise profonde, qui n'est que le reflet d'une réalité nationale :

Le sous-financement chronique des services de secours menace aujourd'hui la sécurité de nos concitoyens, la résilience de nos territoires, et la capacité de réponse de nos équipes. Le SDMIS, comme tant d'autres SIS en France, est confronté à une situation opérationnelle qui s'est dégradée à un point critique. Ce n'est plus seulement une question de moyens, c'est une question de sécurité publique et d'égalité républicaine.

### CONSTAT #1

Nous faisons face à une montée en flèche des interventions, portée par des risques nouveaux et des défis croissants. Qu'il s'agisse de l'électrification des véhicules et des risques associés, de la réindustrialisation du territoire, du vieillissement de la population, de sa paupérisation, de l'urbanisation sans fin autour des grandes métropoles comme Lyon, les missions des sapeurs-pompiers se diversifient et se complexifient. À ces facteurs s'ajoutent les catastrophes sanitaires et naturelles exacerbées par le dérèglement climatique, les risques industriels, et la menace d'attentats, aggravés par un contexte géopolitique instable. Les enjeux sont immenses et pourtant, les moyens qui nous sont donnés pour y répondre restent dramatiquement insuffisants.

### CHIFFRES

- Sorties d'engins  
**2010** : 118 000 sorties d'engins  
**2023** : 155617 soit +31,88%
- Effectif  
**2010** : 1170 SPPno  
**2023** : 1070 une baisse d'effectif de -8,62%
- SPP pour 100k habitants  
**2022** : Le SDMIS compte 66 SPP/100k habitants contre 74 pour la moyenne nationale
- Parallèlement la population a augmenté de +12% (soit un arrondissement/an)
- Le nombre d'appels 18/112 accuse un bond de +37%

## CONSTAT #2

Le cas du SDMIS est exemplaire des incohérences et des limites du cadre réglementaire actuel. Les centres de secours sont classés sans prise en compte des réalités de terrain. Plus grave encore, l'arrêté préfectoral visant le classement des centres d'incendie et de secours est mathématiquement IRRÉALISABLE, et le cadre de gestion opérationnel (CGO) issu du règlement opérationnel se révèle sous-dimensionné, incapable de répondre aux besoins réels du département et de la métropole. De la même manière, la surexploitation du volontariat sans respect des repos de sécurité en centre à gardes postées n'a plus rien de l'engagement citoyen vertueux vanté auprès du grand public. Il s'agit plutôt du remplacement de professionnels à des fins purement économiques, au détriment de la sécurité des équipes, des victimes et impliqués. Pourtant, comme les services de police, de gendarmerie et l'armée disposent d'un système simple et reconnu, la réserve opérationnelle, qui respecte cette mesure élémentaire de santé et de sécurité (Code du travail : *Paragraphe 1 : Réserve opérationnelle*). Cette déconnexion entre le cadre théorique et la situation opérationnelle réelle, entraîne de graves dysfonctionnements. L'intersyndicale n'a eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme auprès de la préfecture, en signalant OFFICIELLEMENT à de multiples reprises, les non-respects du CGO. Cependant, nos alertes restent lettres mortes, la préfecture restant spectatrice et étrangement muette, mettant en péril la sécurité des personnels et celle des citoyens. Au point où nos organisations syndicales responsables ont saisi la justice pour des délits d'entrave au secours et mise en danger de la vie d'autrui !

## APPEL À L'ACTION

Il est impératif que le gouvernement prenne la pleine mesure de la gravité de cette situation et soutienne les services d'incendie et de secours (SIS). Le financement de notre sécurité civile ne peut plus attendre. Il est nécessaire d'augmenter immédiatement la part de la Taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) affectée aux SIS, qu'il s'agisse comme le prévoit des amendements transpartisans visant à transférer 3 à 4 points de TSCA de la CNAF vers les SIS ou tout autre moyen d'augmenter les budgets de fonctionnement dédiés à l'humain dans les SIS. Ce transfert, déjà évoqué et soutenu par de nombreux élus, permettrait enfin de donner aux services de secours des moyens financiers pérennes pour faire face à leurs missions.

Nous demandons également que les directeurs de service soient tenus d'édicter des directives opérationnelles pour mettre en œuvre la Loi MATRAS et son article 6 visant la rémunération des transports médicalisés et celle des requalifications des transports non-urgents en carence, afin que nos dispositifs soient pleinement conformes aux besoins de sécurité actuels. Après 3 ans d'existence, une évaluation s'impose à nous. Il est crucial de favoriser un financement interministériel, associant les ministères de la Santé et de l'Intérieur, afin de renforcer les moyens alloués aux sapeurs-pompiers et de mieux coordonner les actions de secours avec les services de santé. Cette coordination est indispensable pour affronter les nouveaux défis sanitaires et sociaux, et pour garantir une égalité d'accès aux secours sur l'ensemble du territoire.

## CONCLUSION

Monsieur le Ministre, l'intersyndicale des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs et techniques du SDMIS vous exhorte à agir. Nos services sont à bout de souffle. Nos agents, sur le terrain sapeurs-pompiers professionnels comme les personnels administratifs et techniques,

subissent des conditions de travail toujours plus éprouvantes, et les populations que nous servons sont de plus en plus vulnérables. Cette déclaration ne saurait être une simple alerte de plus.

**Le Beauvau de la sécurité civile et sa temporalité lointaine maintenant devenue incompatible avec notre réalité, ne saurait être la réponse apportée par vous-même et vos services aux exigences immédiates.**

**Avec le courrier conjoint adressé à Monsieur le Premier Ministre par les financeurs du SDMIS : La métropole et le Département du Rhône, considérez cette déclaration liminaire comme un nouvel appel urgent et solennel à la responsabilité de l'État et des collectivités, afin que chacun prenne part, à la hauteur de ses responsabilités, à la préservation d'un service public d'urgence digne de notre République.**

---

*l'Intersyndicale SDMIS*